



## **Indemnité Télétravail : L'arnaque de la Ville de Paris, qui s'éloigne encore du compte !**

L'administration parisienne a présenté ses propositions d'augmentation de l'indemnité Télétravail aux trois organisations signataires de l'Accord télétravail en juillet 2021 : l'UNSA, la CFDT et l'UCP.

Au menu, une revalorisation de 15% de l'indemnité journalière à l'image de ce qui va être proposé à l'État soit 2,88€ par jour au lieu des 2,50€, pour un plafond annuel de 138,24€ au lieu de 120€.

Alors que notre organisation syndicale demandait a minima un alignement de cette indemnité sur celle versée aux agents de l'état (2,50€ par jour pour un plafond de 220€ annuel en 2022 et qui va passer à 2,88€ par jour pour un plafond de 253€ en 2023), la proposition de la ville de Paris creuse encore l'écart avec les agents de la FPE puisqu'elle ne change pas le montant du plafond de départ.

**La différence de plafond annuel était de 100€, elle passe à 114,76€, soit 15% en notre défaveur.  
L'indemnité télétravail versée à l'État sera bientôt deux fois supérieure à celle de la Ville.  
À ce rythme l'écart continuera toujours de grandir**

**Pourtant le Conseil de Paris, par la délibération 2021 PP 118 du 14 décembre 2021 a octroyé aux agents de la préfecture de police les mêmes conditions indemnitaires qu'aux agents de l'État ! Les mêmes élus ne peuvent-ils donc prendre les mêmes décisions ?**

Pour quelle raison les agents de la Ville de Paris doivent-ils rester les parents pauvres du télétravail ?

Quelle infamie ont-ils bien pu commettre ?

Mais surtout, quel tour de passe-passe scandaleux de la municipalité !

Alors que l'inflation, notamment des prix de l'énergie, atteint des sommets, la Ville de Paris refuse de faire un geste significatif pour ses télétravailleurs.

De plus, les agents à l'horaire variable sont ceux qui ont été le plus durement touchés par l'augmentation du temps de travail. Ce sont également ceux qui ont le plus fréquemment recours au télétravail et qui se voient donc encore une fois pénalisés.

L'UNSA est favorable au télétravail qui améliore la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle en diminuant le temps de transport et a toujours voté, depuis 2017, les délibérations le concernant. Mais il est temps d'indemniser les 8 000 télétravailleurs de la Ville à un juste niveau. Nous avons demandé, avec les autres organisations signataires à être reçus rapidement par M. Guillou.

**Injuste et inéquitable,  
Telle est la position de la Ville de Paris au regard du télétravail de ses agents**

**L'UNSA demande plus de respect pour les agents et une réelle augmentation du montant de l'indemnité télétravail.**